



Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) Feuille d'information relative à la norme minimale pour les TIC dans la filière alimentaire État : juillet 2017

Contexte et vue d'ensemble

Les processus de traitement, de distribution et de vente des denrées alimentaires sont fortement tributaires des systèmes suivants : systèmes de planification des ressources de l'entreprise (ERP), systèmes de gestion des marchandises, systèmes d'encaissement, systèmes de pilotage des processus (SCADA), systèmes de planification des itinéraires, systèmes de transactions financières, systèmes douaniers, systèmes de gestion des stocks, systèmes de communication (téléphone, courriel, etc.).

La norme minimale pour les TIC énonce un certain nombre de recommandations destinées à améliorer la résilience des systèmes susmentionnés. Élaborées avec le concours de la Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS) et la Swiss Retail Federation pour autoréguler la branche, ces recommandations sont mises en œuvre par les acteurs de la branche sur une base volontaire.

La norme minimale pour les TIC dans la filière alimentaire s'appuie sur le NIST Framework Core et sur les résultats de l'analyse des risques et de la vulnérabilité de l'approvisionnement en denrées alimentaires effectuée par l'OFAE. Développé par la National Institut of Standards and Technology (autorité fédérale américaine), le NIST Framework Core est un cadre de cybersécurité qui s'est imposé comme norme dans de nombreux pays.

Développement de la norme minimale pour les TIC

Pour mieux relever les défis de la cybersécurité, le NIST Framework Core se fonde sur les risques. Il s'articule autour de cinq fonctions, elles-mêmes subdivisées en rubriques :

Identifier (Identify)

Inventaire et organisation, environnement de l'entreprise, règles, analyse de risque, stratégie pour gérer les risques, gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement

Protéger (Protect)

Gestion des accès, sensibilisation et formation, sécurité des données, protection des données, maintenance, technologie de protection

Détecter (Detect)

Anomalies et incidents, surveillance, processus de détection

Réagir (Respond)

Plan d'intervention, communication, analyses, circonscrire les dommages, améliorations

Récupérer (Recover)

Plan de restauration, améliorations, communication

Chaque rubrique prévoit 1 à 12 tâches à accomplir. La norme minimale pour les TIC comporte au total 106 tâches, dont la réalisation peut être contrôlée par un organe interne ou externe et évaluée selon une grille. L'OFAE propose, sur son site internet, un outil d'évaluation au format Excel. L'évaluation permet de comparer l'état actuel avec les objectifs fixés. Lien : www.ofae.admin.ch/ - OFAE, Bernastrasse 28, 3003 Berne

